

## **INVESTIR DANS LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE POUR BÂTIR UN CANADA ET UN MONDE PLUS JUSTES**

### **Soumission de l'AQOCI dans le cadre de la consultation prébudgétaire 2026 du gouvernement canadien**

Le 7 septembre 2026

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), créée en 1976, regroupe plus de 70 organismes répartis dans 14 régions du Québec. Elle rassemble, mobilise et soutient ses membres afin de renforcer les alliances et de promouvoir la solidarité internationale. Par la concertation, la sensibilisation et le plaidoyer, elle contribue à contrer les causes structurelles des injustices et à transformer les rapports de pouvoir en faveur d'un monde juste, inclusif et durable.

Le prochain budget sera adopté dans un contexte mondial marqué par la multiplication et l'interconnexion des crises : conflits armés et recul du droit international, aggravation des changements climatiques, augmentation des inégalités, insécurité alimentaire, déplacements forcés et recul des droits humains, notamment des droits des femmes et des personnes historiquement et socialement marginalisées.

Face à ces défis, la solidarité internationale ne constitue pas une dépense accessoire. Elle contribue à construire un monde plus stable, juste et sécuritaire. C'est également le message porté par les États généraux québécois de la solidarité internationale, qui ont mobilisé en 2024 et 2025 des centaines d'organisations et plus de 1500 personnes du Québec et de nombreux pays autour d'une vision féministe, antiraciste, pacifiste, écologiste et fondée sur les droits humains.<sup>1</sup>

L'AQOCI invite donc le gouvernement du Canada à faire du prochain budget l'occasion de réaffirmer un engagement international ambitieux, cohérent avec les valeurs de solidarité de la population canadienne et avec les responsabilités internationales du Canada.

---

<sup>1</sup> AQOCI. 2025. Déclaration d'engagement des États généraux québécois de la solidarité internationale.  
<https://aqoci.qc.ca/declaration-dengagement-egqsi/>

Plus particulièrement, l'AQOCI recommande au gouvernement fédéral de :

1. protéger annuellement au moins 5,5 milliards de dollars d'APD consacrée à la réduction de la pauvreté et 962,7 millions de dollars d'aide humanitaire; préserver le rôle central des organisations de la société civile dans leur mise en œuvre; et garantir que toute APD consacrée à des initiatives commerciales respecte pleinement la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle;
2. consolider et renforcer la PAIF en garantissant des ressources adéquates et prévisibles, en maintenant des mécanismes de financement flexibles et pluriannuels pour les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements féministes, et en améliorant l'accessibilité du financement pour les petites organisations et les organisations locales ;
3. établir un cadre stratégique détaillé pour l'enveloppe de 5,9 milliards de dollars annoncée pour le financement climatique international ;
4. rééquilibrer les priorités budgétaires fédérales en faveur de la sécurité humaine et s'assurer que toute augmentation des dépenses militaires ne se fasse pas au détriment de l'APD, de l'aide humanitaire, de l'action climatique ou des programmes sociaux ;
5. maintenir une séparation claire entre l'APD axée sur la pauvreté et les objectifs de promotion commerciale, et mettre en place des cadres juridiques contraignants permettant de prévenir les violations des droits humains et les dommages environnementaux liés aux activités internationales des entreprises canadiennes et d'offrir des voies de recours efficaces aux communautés affectées ;
6. protéger les droits et la dignité des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut, soutenir adéquatement les organismes qui les accompagnent et favoriser des politiques et un discours public qui reconnaissent leur contribution à la société canadienne.

### **1. Protéger l'aide publique au développement et l'aide humanitaire**

Les compressions annoncées dans l'aide internationale risquent de toucher de manière disproportionnée les pays les moins avancés, les pays à faible revenu, les contextes fragiles et les populations confrontées aux plus grandes inégalités. L'AQOCI appuie l'analyse et les recommandations de Coopération Canada qui soulignent que le Canada devrait protéger un minimum de 5,5 milliards de dollars par année d'APD axée sur la réduction de la pauvreté, auquel devraient s'ajouter les autres dépenses admissibles à l'APD.<sup>2</sup>

Le gouvernement devrait également protéger 962,7 millions de dollars par année pour l'aide humanitaire. Les crises humanitaires sont de plus en plus prolongées et cycliques. Elles nécessitent des engagements prévisibles permettant non seulement de répondre aux besoins immédiats, mais également de renforcer la résilience des communautés et de créer les conditions d'un développement à long terme.<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Coopération Canada. Juin 2026. Des partenariats solides pour un Canada plus fort. Un résumé de la soumission prébudgétaire 2026 de Coopération Canada. <https://cooperation.ca/fr/documents/des-partenariats-solides-pour-un-canada-plus-fort-un-resume-de-la-soumission-prebudgetaire-2026-de-cooperation-canada/>

<sup>3</sup> Idem.

Dans un contexte de contraintes budgétaires, il serait contre-productif de considérer l'aide internationale comme une dépense dont le Canada peut facilement se priver. L'APD contribue à réduire la pauvreté et les inégalités, à prévenir les conflits et l'instabilité, à renforcer les institutions et à construire des partenariats durables. Alors qu'une part croissante de la croissance économique mondiale se situe en Afrique, en Asie et en Amérique latine, l'engagement du Canada dans ces régions contribue également à sa résilience économique et à son influence internationale.

Cette aide doit cependant demeurer ancrée dans sa finalité première : la réduction de la pauvreté et des inégalités et la promotion des droits humains. Elle ne doit pas devenir un instrument de promotion des intérêts économiques canadiens à court terme.

**Recommandations** : Protéger annuellement au moins 5,5 milliards de dollars d'APD consacrée à la réduction de la pauvreté et 962,7 millions de dollars d'aide humanitaire; préserver le rôle central des organisations de la société civile dans leur mise en œuvre; et garantir que toute APD consacrée à des initiatives commerciales respecte pleinement la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle.

## **2. Maintenir l'égalité des genres au cœur de l'engagement international du Canada**

Depuis son adoption, la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) a permis au Canada de faire de l'égalité des genres une priorité transversale de son aide internationale et de développer une expertise reconnue internationalement.

Comme le souligne l'étude de la PAIF commandée par Coopération Canada<sup>4</sup>, des initiatives comme le Programme pour la voix et le leadership des femmes, le Fonds Égalité et les investissements en santé et droits sexuels et reproductifs ont contribué à des avancées en matière de droits des femmes, d'éducation des filles, de lutte contre les violences basées sur le genre, d'autonomisation économique, d'action climatique ainsi que de paix et de sécurité.

L'expérience démontre notamment l'efficacité du financement flexible, prévisible et pluriannuel des organisations de défense des droits des femmes et des mouvements féministes. Ces organisations sont souvent en première ligne pour défendre les droits humains et répondre aux besoins des communautés, particulièrement dans les contextes de crise.

---

<sup>4</sup> Coopération Canada. Mars 2026. Maintenir le cap sur l'égalité des genres : Des données probantes pour éclairer l'avenir de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada.

<https://cooperation.ca/fr/documents/maintenir-le-cap-sur-egalite-des-genres-des-donnees-probantes-pour-eclairer-lavenir-de-la-politique-daide-internationale-feministe-paif-du-canada/>

Dans un contexte mondial caractérisé par un recul préoccupant des droits des femmes et des personnes 2ELGBTQIA+, le Canada ne doit pas affaiblir son engagement. L'égalité des genres doit demeurer un pilier transversal de sa politique étrangère, de son action climatique, de son intervention humanitaire et de ses politiques de paix et de sécurité.

**Recommandation** : Consolider et renforcer la PAIF en garantissant des ressources adéquates et prévisibles, en maintenant des mécanismes de financement flexibles et pluriannuels pour les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements féministes, et en améliorant l'accessibilité du financement pour les petites organisations et les organisations locales.

### **3. Faire de la justice climatique une priorité budgétaire**

Les populations et les pays ayant le moins contribué à la crise climatique sont souvent ceux qui en subissent les conséquences les plus graves. Le financement climatique international constitue donc à la fois un enjeu de justice et une responsabilité du Canada en vertu de l'Accord de Paris.

L'annonce d'une enveloppe de 5,9 milliards de dollars pour le financement climatique international dans l'Énoncé économique du printemps 2026 représente une avancée. Toutefois, la contribution canadienne demeure insuffisante au regard de sa responsabilité historique et de sa capacité financière. Pour que cet engagement se traduise en actions concrètes et efficaces, le Canada doit établir un cadre stratégique clair.

Ce cadre devrait d'abord prioriser les instruments financiers appropriés selon les besoins des pays partenaires. Dans les régions les plus vulnérables aux changements climatiques et aux crises de la dette, notamment les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, le Canada devrait privilégier les subventions plutôt que les prêts, particulièrement pour l'adaptation et les pertes et préjudices. Pour les projets d'adaptation, il faudrait prévoir des cycles de financement d'au moins cinq ans, car ceux-ci requièrent des transformations profondes qui se déploient sur plusieurs années.

L'AQOCI recommande que le financement soit réparti de manière équilibrée : 40 % pour l'adaptation, 40 % pour l'atténuation et 20 % pour les pertes et préjudices. Cette allocation reflète la diversité des défis climatiques auxquels font face les pays partenaires.

Le financement climatique doit également intégrer une perspective de genre, en assurant que les femmes, les filles et les communautés de diverses identités de genre participent activement aux décisions et bénéficient directement des investissements. De plus, le Canada devrait maintenir ses partenariats avec les organisations de la société civile canadiennes et les peuples autochtones, qui ont l'ancrage et les relations de confiance nécessaires pour soutenir les solutions portées par localement par les

communautés du Sud global. Assurer la continuité de programmes actuels, comme les Partenariats pour le climat et Partenariats des peuples autochtones pour le climat, serait un bon pas dans ce sens.<sup>5</sup>

Fondamentalement, le financement climatique doit être nouveau et additionnel à l'aide publique au développement, pour éviter que la lutte contre les changements climatiques ne se fasse au détriment d'autres priorités essentielles comme la santé, la sécurité alimentaire ou l'égalité des genres.

Enfin, le gouvernement devrait fournir à FinDev Canada des orientations stratégiques précises garantissant la transparence et la reddition de comptes envers la société civile et les autres parties prenantes.

**Recommandation** : Établir un cadre stratégique détaillé pour l'enveloppe de 5,9 milliards de dollars annoncée pour le financement climatique international.

#### **4. Investir dans la sécurité humaine et la paix plutôt que dans l'escalade militaire**

L'AQOCI est profondément préoccupée par le déséquilibre croissant entre l'augmentation des dépenses militaires et les ressources consacrées à la coopération internationale, à l'action climatique et aux autres déterminants de la sécurité humaine.

Près de 45 milliards de dollars ont été consacrés au ministère de la Défense nationale en 2025-2026, et les dépenses militaires sont appelées à augmenter considérablement. Parallèlement, le Canada prévoit des compressions dans son aide internationale.

La sécurité ne peut pourtant pas être réduite à la capacité militaire d'un État. Les changements climatiques, la pauvreté et les inégalités, l'insécurité alimentaire, les crises humanitaires, la compétition pour les ressources et la fragilisation des droits humains sont également des facteurs fondamentaux d'insécurité.

L'augmentation des dépenses militaires ne permet pas, à elle seule, de répondre à ces causes structurelles. Une conception durable de la sécurité exige plutôt des investissements dans la prévention des conflits, la diplomatie, la coopération internationale, la lutte contre les changements climatiques, les services publics et la réduction des inégalités.<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> AQOCI. Mai 2026. Le Canada investit 5,9 milliards \$ en financement climatique : les organismes québécois de coopération internationale saluent cet engagement et tracent la voie pour les prochains programmes. <https://aqoci.qc.ca/le-canada-investit-59-milliards-en-financement-climatique-les-organismes-quebecois-de-cooperation-internationale-saluent-cet-engagement-et-tracent-la-voie-pour-les-prochains-programmes/>.

<sup>6</sup> Collectif Échec à la guerre. 27 février 2026. L'escalade militaire : une menace pour notre sécurité. <https://echecalaguerre.org/escalade-militaire-une-menace-pour-notre-securite/>

Le budget fédéral devrait refléter cette conception élargie de la sécurité. L'augmentation des dépenses militaires ne doit notamment pas servir de justification aux compressions dans l'aide internationale ou les programmes sociaux.

**Recommandation :** Rééquilibrer les priorités budgétaires fédérales en faveur de la sécurité humaine et s'assurer que toute augmentation des dépenses militaires ne se fasse pas au détriment de l'APD, de l'aide humanitaire, de l'action climatique ou des programmes sociaux.

## **5. Placer les droits humains au cœur des politiques commerciales et de l'action des entreprises canadiennes**

La coopération internationale peut contribuer à développer des relations économiques durables entre le Canada et ses partenaires. Elle ne doit toutefois pas devenir un outil de promotion des exportations canadiennes à court terme.

L'APD axée sur la réduction de la pauvreté et l'aide humanitaire doivent être évaluées d'abord en fonction de leurs résultats en matière de développement et de droits humains, et non en fonction des retombées commerciales qu'elles génèrent pour le Canada. Lorsque des initiatives d'aide au commerce sont pertinentes, elles devraient être additionnelles, répondre aux priorités définies par les pays partenaires et favoriser la création de valeur locale, le travail décent, l'égalité des genres et la durabilité environnementale.<sup>7</sup>

Cette cohérence doit également s'appliquer aux activités internationales des entreprises canadiennes. Les communautés affectées par les activités des entreprises transnationales, notamment dans le secteur extractif, doivent disposer de mécanismes efficaces permettant de prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement et d'obtenir réparation lorsqu'elles surviennent.

**Recommandation :** Maintenir une séparation claire entre l'APD axée sur la pauvreté et les objectifs de promotion commerciale, et mettre en place des cadres juridiques contraignants permettant de prévenir les violations des droits humains et les dommages environnementaux liés aux activités internationales des entreprises canadiennes et d'offrir des voies de recours efficaces aux communautés affectées.

## **6. Défendre la dignité et les droits des personnes migrantes et réfugiées**

Les crises économiques, politiques, climatiques et humanitaires contribuent à l'augmentation des déplacements de populations partout dans le monde. Dans ce contexte, le Canada doit éviter que les personnes migrantes et réfugiées soient présentées principalement comme un problème à gérer ou une menace à la sécurité.

---

<sup>7</sup> Coopération Canada. Août 2026. Aide, commerce et partenariats économiques : ce que les données révèlent pour le Canada. <https://cooperation.ca/fr/documents/aide-commerce-et-partenariats-economiques-ce-que-les-donnees-revelent-pour-le-canada/>

Les personnes réfugiées, immigrantes et issues des diasporas contribuent activement aux sociétés dans lesquelles elles vivent et jouent également un rôle essentiel dans les liens entre le Canada et de nombreuses régions du monde. Les politiques publiques devraient favoriser leur participation, protéger leurs droits et assurer l'accès aux ressources nécessaires à une intégration digne.

Le gouvernement fédéral devrait notamment travailler étroitement avec les organismes communautaires et les personnes directement concernées afin que les politiques migratoires tiennent compte de leurs expériences et des obstacles auxquels elles font face.

**Recommandation** : Protéger les droits et la dignité des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut, soutenir adéquatement les organismes qui les accompagnent et favoriser des politiques et un discours public qui reconnaissent leur contribution à la société canadienne.

### **Conclusion – Faire de la solidarité un investissement dans notre avenir commun**

Les choix effectués dans le prochain budget auront des conséquences qui dépasseront largement le prochain exercice financier. Dans un contexte de crises interconnectées, réduire l'aide internationale tout en augmentant fortement les dépenses militaires constituerait un choix à courte vue.

La sécurité et la prospérité du Canada sont indissociables de celles du reste du monde. La pauvreté, les changements climatiques, les conflits, les déplacements forcés et les violations des droits humains ne s'arrêtent pas aux frontières.

Le Canada a donc intérêt à investir dans les conditions d'une paix durable et d'une véritable sécurité humaine : réduction des inégalités, respect des droits humains et du droit international, droits des femmes et égalité des genres, justice climatique, coopération internationale et renforcement du pouvoir d'agir des communautés.

Le budget représente une occasion de faire un choix clair : plutôt que de répondre à l'instabilité mondiale principalement par la militarisation et la défense des intérêts économiques à court terme, le Canada peut investir dans la prévention, la solidarité et la construction de partenariats internationaux plus justes et durables. C'est cette voie que l'AQOCI appelle le gouvernement du Canada à privilégier.



Michèle Asselin  
Directrice générale